

FASMa – Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Mise en avant

Le deuxième cycle, défini au chapitre II de l'Arrêté du 11 mars 2013, sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master. Les enseignements du deuxième cycle conduisant au diplôme d'État de sage-femme comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques associés à des contrôles de connaissances ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique. [...] Les cours sont dispensés par les sages-femmes enseignantes et divers intervenants professionnels (sages-femmes, médecins, pharmaciens, psychologues, ...)



**UFR DE MÉDECINE
ET DES PROFESSIONS
PARAMÉDICALES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

Présentation

Enjeux

L'Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme a défini cinq objectifs :

L'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent. Cette base de connaissances comprend des sciences fondamentales et biomédicales, des sciences humaines et sociales, la santé publique et l'ensemble des disciplines nécessaires à l'exercice de la maïeutique, tel que défini à l'article L. 4151-1 du code de la santé publique ;

L'acquisition de connaissances pratiques et de compétences au cours de la formation clinique et des stages ;

Une formation à la démarche scientifique ;

L'apprentissage du travail en équipe pluriprofessionnelle et l'acquisition des techniques de communication indispensables à l'exercice professionnel ;

La sensibilisation au développement professionnel continu comprenant l'évaluation des pratiques professionnelles et l'approfondissement continu des connaissances.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et d'apprentissage pratique en milieu clinique, permettant à l'étudiant de construire la relation de soin et sa réflexivité.

L'essentiel

Langues d'enseignement

- Français

Lieu(x) de la formation

- Clermont-Ferrand

Spécificités

Les UE librement choisies représentent 12,5% des enseignements en DFASMa. Ces UE sont proposées par l'école de sages-femmes et concernent spécifiquement les sciences maïeutiques (Expression orale et corporelle, Sophrologie périnatale, Yoga périnatal, Éthique en maïeutique, Lecture critique d'articles en anglais, Santé maternelle et infantile dans les pays en voie de développement, Engagement associatif étudiant, Prévention en santé génésique, Pédagogie et communication médicale, Précarité et santé périnatale, Projet professionnel en maïeutique, Analyse d'articles scientifiques et professionnels en anglais). Des UE sont également proposées dans le cadre de la 1ère année du master sciences technologie santé de l'Université. Le diplôme d'État de sage-femme permet l'exercice de la profession directement après les 5 années d'études. Le diplôme d'État de sage-femme confère le grade de Master. La validation des crédits ECTS permet la réorientation en cours et en fin de cursus.

Admission

Pré-requis

Formation(s) requise(s)

Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques les étudiants titulaires du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques.

Candidature

Conditions d'admission / Modalités de sélection

Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. Date de début de la formation : septembre Date de fin de la formation : 1ère session: juillet 2ème session : septembre

Et après ?

Compétences visées

Contacts

UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

28, Place Henri Dunant
TSA 50400
63001 Clermont-Ferrand
Cedex 1

63001 Clermont-Ferrand
Cedex 1

Responsable(s) de formation

Contacts administratifs

Scolarité Pôle 1 – Études
de Maïeutique, Médecine
et Pharmacie Tel : 04 73
17 79 42 Secrétariat École
de Sages-Femmes Tel : 04
73 75 03 15 catherine.
baudelet@uca.fr

Activités visées / compétences attestées

Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées. Le référentiel de formation s'appuie sur le référentiel métier et compétences des sages-femmes. Le programme de formation défini dans cette annexe permet le développement de ces compétences. La formation permet l'acquisition de compétences et de connaissances pour : 1. Décider des actions adaptées au soutien, au maintien, et/ou à la restauration du processus physiologique de la maternité allant de la grossesse au post-partum ; 2. Accompagner la femme, le couple et la famille dans le vécu d'une situation ou d'un événement en cours ; 3. Ajuster ses actions dans une démarche éthique et dans le respect des règles juridiques et déontologiques en rapport avec le futur exercice professionnel ; 4. Réguler le rapport au temps et répondre à l'urgence et à ses exigences de délais, d'organisation et de priorités d'actions ; 5. Composer avec l'incertitude et l'inéluctable inhérents à son champ d'activités ; 6. Analyser, de façon pluriprofessionnelle, les causes systémiques des événements indésirables associés aux soins et participer à la prévention de ceux-ci lorsqu'ils sont évitables ; 7. S'engager dans la promotion et la prévention de la santé des femmes, des nouveau-nés et des familles ; 8. Organiser et gérer dans son environnement professionnel les ressources humaines, logistiques, financières et administratives mises à disposition ; 9. Communiquer efficacement dans un contexte pluriprofessionnel ; 10. S'engager dans une démarche de développement professionnel continu, comprenant la transmission de son art.

Poursuites d'études

Master recherche et Doctorat en périnatalité.

Passerelles et réorientation

En fin de DFASMa2 : obtention de 120 crédits européens conférant le grade Master. Passerelles pour les filières Santé : Médecine, odontologie, pharmacie. Réorientation avec bénéfice des crédits européens acquis.

Débouchés professionnels

Secteurs d'activité

Maternités des hôpitaux publics ou privés
Secteur libéral en cabinet individuel ou de groupe
Service de Protection Maternelle et Infantile
Enseignement au sein des écoles de sages-femmes
Recherche clinique en périnatalité

Insertion professionnelle

Sage-femme.